Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023







EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Comité Syndical N° 05-06/2023

Nombre de memb	ores: 10	Séance du Comité Syndical
Présents:	08	seance du Comme syndicai
Votants:	10	Le 08 juin 2023
Pour:	10	0
Contre:	0	à Montbonnot-Saint-Martin
Abstention ·	0	

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni publiquement en session ordinaire dans la salle du conseil de la Mairie de Montbonnot-Saint-Martin, sous la Présidence de M. Gilles FARRUGIA, Président.

Date de la convocation: 01-06-2023

Titulaires Présents:

M. FARRUGIA,

Mme FLAMAND,

MM. BONNET, FEROTIN,

Mme VIDEAU,

MM. DELPONT, DURET, OLLEON

Pouvoir:

Mme BESSON à M. DURET M. BENOIT à Mme FLAMAND

La séance est ouverte, Monsieur Dominique BONNET est nommé Secrétaire de séance :

OBJET: GENDARMERIE – DEMANDE de SUBVENTIONS auprès de la Région pour la SÉCURISATION et la mise en place d'une VIDÉOPROTECTION.

Gilles FARRUGIA, rapporteur fait l'exposé suivant :

Considérant que la Région finance les dépenses d'investissements sur l'installation de caméras de vidéoprotection aux abords abritant des forces de l'ordre jusqu'à 80 % du montant de dépenses subventionnables HT, ainsi que sur la création, rénovation et extension des locaux abritant des forces de l'ordre au taux maximum de 40 % de la dépense subventionnable,

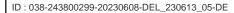
Considérant que le SIZOV a priorisé, en concertation avec les services de l'Etat, les travaux de mise en sécurité selon le plan de financement du projet suivant :



Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 13/06/2023



Axe 1 : Mise en place de caméras de vidéoprotection :

Nature des dépenses	Montant HT	Montant TTC	Nature des recettes	Taux	Montant
Vidéoprotection	12 175,00 €	14 610,00 €	Subvention Région Auvergne Rhône- Alpes	80 %	9 740,00 €
			FIPD	0 %	Non éligible
			Autofinancement	20 %	2 435,00 €
TOTAL	12 175,00 €	14 610,00 €	TOTAL	100 %	12 175,00 €

Axe 2 : Amélioration de la sécurité de la brigade de proximité de la gendarmerie de Saint-Ismier

Nature des dépenses	Montant HT	Montant TTC	Nature des recettes	Taux	Montant
Sécurisation de la brigade de proximité	33 838,26 €	36 686,71 €	Subvention Région Auvergne Rhône- Alpes	40 %	13 535,30 €
			FIPD	0 %	Non éligible
			Autofinancement	60 %	20 302,96 €
TOTAL	33 838,26 €	36 686,71 €	TOTAL		33 838,26 €

Le Comité syndical, à L'Unanimité, AUTORISE le Président du SIZOV à déposer auprès de la Région les demandes de subventions pour la sécurisation et l'installation d'un système de vidéoprotection à la brigade de gendarmerie de Saint-Ismier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME Montbonnot-Saint-Martin, le 08 juin 2023

LE PRESIDENT

Gilles FARRUGIA.

Aldicoola.

05 Délib Finances - Demande de subventions pour la vidéo protection

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Dominique BONNET

Her